



LIVRET DES COMPÉTITIONS

cadets à master

**LIVRET ESTIVAL
2023**



athletisme-aura.fr

Partenaires Majeurs



Mot du Président de la CSO

Michel CLAIRE

Ce livret reprend les informations et règles de la saison estivale 2023 pour nos compétitions régionales : Interclubs, championnats de zone, meeting... Les éléments ne figurant pas, comme les horaires sont diffusés en temps utile sur le site de la ligue <https://athletisme-aura.fr/>, comme toutes autres informations ou modifications qui peuvent intervenir d'ici la compétition.

L'objectif est toujours de rendre nos manifestations attractives tout en mettant nos athlètes dans les meilleures conditions possibles. Les minimas qualificatifs des championnats régionaux sont ajustés pour qu'il y ait plus d'équité entre les catégories et spécialités et les quotas jurys établis pour que le déroulement des épreuves se fasse sans difficultés.

Concernant la réglementation, le plus grand changement intervient sur les interclubs au niveau régional. Exit l'excellence remplacée par la **Nationale 3** : 3 athlètes pris en compte par épreuves mais on peut présenter 2H et 2F, utilisation des poids et hauteur de haies de la catégorie (les cadets apprécieront le 110H) ; l'honneur remplacé par le **Régional** avec les mêmes principes mais 1 seul athlète par épreuve. Les mesures vont dans le sens souhaité par les clubs, mais la vigilance devra être de mise pour les jurys qui devront gérer avec les poids et catégories différents, mais là-dessus nous faisons confiance à leurs compétences.

Nous avons commencé à introduire plus de communication, de mise en valeur des compétitions : live, présentation des concurrents, images TV, notre sport le mérite et il a tout à y gagner notamment auprès de nos partenaires. Ces nouvelles technologies ajoutent un plus à la visibilité mais elles ne doivent pas impacter la régularité et le bon ordonnancement des championnats ce qui implique une réflexion plus poussée au niveau du timing des épreuves et une meilleure prise en compte de l'animation.

L'athlétisme est le premier sport olympique, il doit le faire valoir même au niveau régional.

Bonne saison à tous.

- SOMMAIRE -

Mot du Président de la CSO	1
Sommaire	2
Epreuves-combinées	3
Marche	5
Epreuves individuelles CJES	6
Masters	11
Demi-Fond	12
Interclubs	14
Minima hommes athlètes AURA	15
Minima femmes athlètes AURA	16
Minima hommes athlètes Hors Ligue	17
Minima femmes athlètes Hors Ligue	18
Quotas de Jury/Club	19
Contact CSO	20

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'ÉPREUVES COMBINÉES CJES CLERMONT-FERRAND (STADE PHILIPPE MARCOMBES) SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 MAI 2023

Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes).

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Heptathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- Decathlon CAM / JUM / ESM / SEM

Il n'y aura pas de minimas d'inscription mais la compétition comme les années passées est réservée aux athlètes ayant une maîtrise des épreuves techniques en particulier la perche, les haies et le disque pour les CAM et JUM ; les haies et la hauteur pour les féminines. Des minimas de barres seront mis dans le règlement.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 10 mai 23h59)

- La participation des masters est autorisée avec les caractéristiques de leurs engins de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 10 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE - voir e-mail en fin de livret

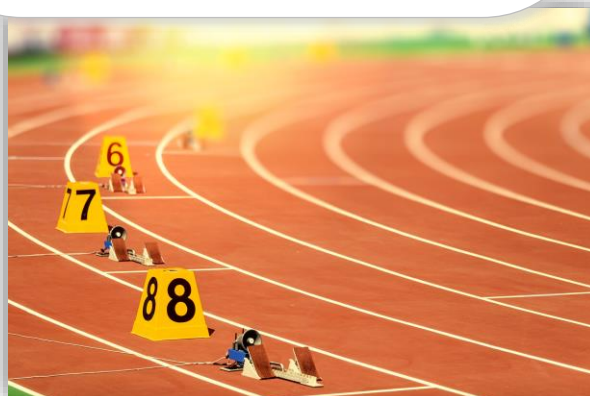
Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2022 et 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2022 et Hors Ligue» du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories).

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 8 mai 2023
Site AURA rubrique, compétition / championnats

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



CHAMPIONNATS AURA D'ÉPREUVES COMBINÉES CJES

? LIEU À DÉTERMINER

SAMEDI 3 & DIMANCHE 4 JUIN 2023

Présentation Générale

Ce championnat AURA est ouvert aux catégories Cadets à Seniors.

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- Pentathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- Heptathlon CAM / JUM / ESM / SEM

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er avril 2023 et le 29 mai 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023» du tableau pages 15 et 16 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 31 mai 23h59)

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2022 d'épreuves combinées, sur Piste.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 31 mai 23h59)

3. Ou avoir réalisé, en 2022 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2022 et hors Ligue » du tableau p. 17 et 18 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 29 mai 2023 :

Site AURA rubrique : compétition / championnats

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, entre 2022 et 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2022 et hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories).

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 29 Mai 2023 Site AURA rubrique compétition / championnats

2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA (avant le mercredi 31 Mai 23h59)** en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE - voir e-mail en fin de livret

CHAMPIONNATS AURA 10KM MARCHÉ - CJES BOURGOIN-JALLIEU – STADE ANTONIN BERLIAT SAMEDI 27 MAI 2023

Présentation Générale

- Championnat AURA du 10 000m Marche pour les catégories CA/JU/ES/SE.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 24 mai 23h59)

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

- Pas de condition de minima
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 24 mai 23h59)

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 24 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Louis LAFLEUR - voir e-mail en fin de livret



CHAMPIONNATS VALLEE DU RHONE – VENISSIEUX (STADE DU RHONE – PARC DE PARILLY)

DIMANCHE 11 JUIN 2023

Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Vallée du Rhône à Vénissieux concerne les comités 01, 07-26 et 69.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Dimanche uniquement)
- Pour le demi-fond seul le 1500m est au programme. Les autres épreuves figurent au programme du « Pré-régional » de demi-fond prévu le samedi 3 Juin 2023.
- Le championnat de Zone du 5000m marche sera commun au 3 zones et se déroulera sur ce site.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 7 juin 23h59)

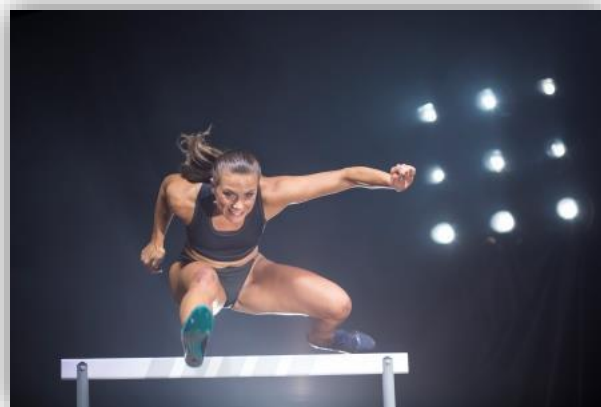
Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 7 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Jean-Claude MARIE (Zone Vallée du Rhône), voir coordonnées en fin de livret.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022-2023, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et Hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 5 juin : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



CHAMPIONNATS LOIRE ET VOLCANS – ROANNE

DIMANCHE 11 JUIN 2023

Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Loire et Volcans à Roanne concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Dimanche uniquement).
- Pour le demi-fond seul le 1500m est au programme. Les autres épreuves figurent au programme du « Pré-régional » de demi-fond prévu le samedi 3 Juin 2023.
- Le championnat de Zone du 5000m marche sera commun au 3 zones et se déroulera à Vénissieux.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 7 juin 23h59)

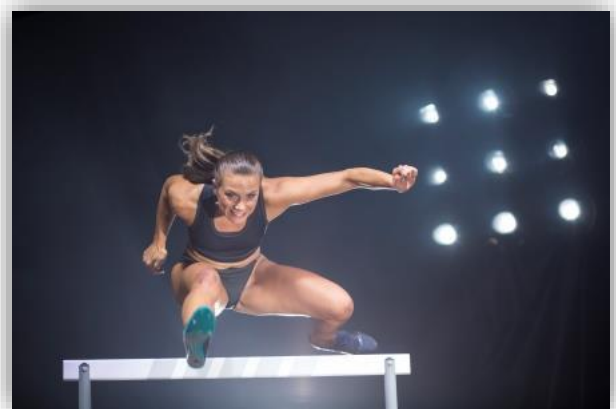
Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 7 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (Zone Loire et Volcans), voir coordonnées en fin de livret.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022-2023, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et Hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 5 juin : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



CHAMPIONNATS ALPES – GRENOBLE SAMEDI 10 JUIN 2023

Présentation Générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :

- La zone Alpes à Grenoble concerne les comités 38, 73 et 74.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement).
- Pour le demi-fond seul le 1500m est au programme. Les autres épreuves figurent au programme du « Pré-régional » de demi-fond prévu le samedi 3 Juin 2023.
- Le championnat de Zone du 5000m marche sera commun au 3 zones et se déroulera à Vénissieux.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 7 juin 23h59)

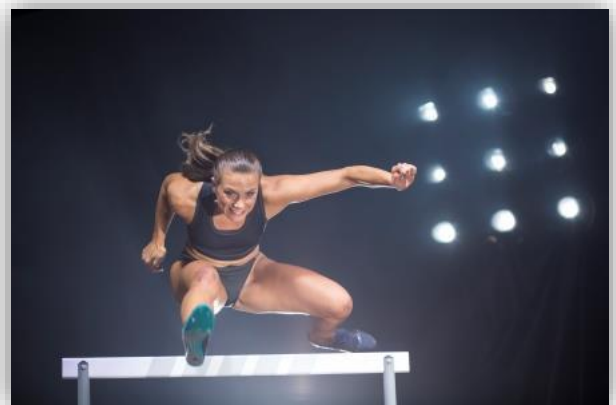
Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 7 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Patrick PENICHON (zone Alpes), voir coordonnées en fin de livret.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022-2023, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et Hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 5 juin : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).



CHAMPIONNATS AURA ESPOIRS – VENISSIEUX (STADE DU RHONE – PARC DE PARILLY) DIMANCHE 18 JUIN 2023

Présentation Générale

Ce Championnat AURA concerne la catégorie Espoirs et regroupe les épreuves suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Demi-Fond : 800m, 1500m, 5000m / Steeple

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Des podiums seront prévus sur chaque épreuve pour la catégorie Espoirs.

→ Ce championnat se déroule en simultané avec le Championnats AURA Minimes.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er avril 2023 et le 11 juin 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023» du tableau pages 15 et 16 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 14 juin 23h59)

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2022 Estival.
Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 14 juin 23h59)

3. Ou avoir réalisé, entre 2022 et 2023 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2022 et Hors Ligue» du tableau p. 17 et 18 (voir les performances par catégories) :

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 12 Juin 2023 :

Site AURA rubrique compétition / championnats

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022-2023, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et Hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 12 juin : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 14 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

CHAMPIONNATS AURA CJS – AIX-LES-BAINS (STADE JACQUES FORESTIER)

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 JUIN 2023

Présentation Générale

Ce Championnat AURA concerne les catégories Cadets, Juniors et Seniors et regroupe les épreuves suivantes :

Sprint/Haies : 100m, 200m, 400m, 100/110mH et 400m H

Sauts : Longueur, Triple Saut, Hauteur et Perche

Demi-Fond : 800m, 1500m, 3000m/5000m / Steeple

Lancers : Poids, Disque, Marteau et Javelot

Marche : 5000m Marche

Relais : 4x100m

Des podiums seront prévus sur chaque épreuve pour les catégories suivantes : CA / JU / TC

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er avril 2023 et le 18 juin 2023, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2023» du tableau pages 15 et 16 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 21 juin 23h59)

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2022 Estival.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 21 juin 23h59)

3. Ou avoir réalisé, entre 2022 et 2023 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2022 et Hors Ligue» du tableau p. 17 et 18 (voir les performances par catégories) :

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 19 Juin 2023 :

Site AURA rubrique compétition / championnats

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2022-2023, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2022 et Hors Ligue » du tableau pages 17 et 18 (voir les performances par catégories) : **demande d'engagement en ligne** à compléter au plus tard le lundi 19 juin : site athlétisme-aura.fr, rubrique : Pratiquer > calendrier/engagements.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 21 juin 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

CHAMPIONNATS AURA MASTERS SAUTS/ LANCERS /PENTALANCERS – TOURNON-SUR-RHONE

DIMANCHE 2 AVRIL 2023

Présentation Générale

Championnat AURA Masters de Sauts, Lancers et Penta lancers

Epreuves proposées : Longueur / Hauteur / Triple-Saut / Perche / Poids / Disque / Marteau / Javelots / Penta lancers

- Le 5000m Marche des Championnats AURA Masters aura lieu dans le cadre du meeting de Vénissieux du 29 avril 2023.
- Les épreuves de courses des Championnats AURA Masters auront lieu dans le cadre des départementaux du Rhône le 28 et 29 mai.

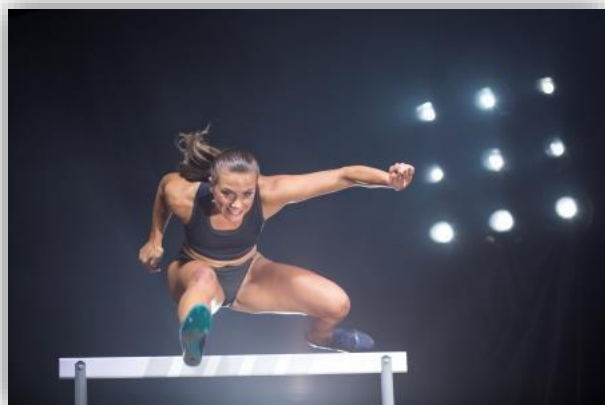
Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima :
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 mars 23h59)

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 29 mars 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements)
- Contact CSO pour cette compétition Louis BELLEVEGUE – voir coordonnées en fin de livret



CHAMPIONNATS AURA 10 000M ET 30' CADETS LYON-LA-DUCHERE (STADE BALMONT) DIMANCHE 2 AVRIL 2023

Présentation Générale

Ce championnat AURA est ouvert aux catégories Cadets à Seniors.

Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre du Championnat :

- 30' CAF et CAM
- 10 000m JUF / JUM /ESF / ESM / TCF / TCM

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima :
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 mars 23h59)

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 29 mars 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE – voir coordonnées en fin de livret

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

- Pas de condition de minima :
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 mars 23h59)

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX DEMI-FOND – 2 SITES PROPOSES

- **AMBILLY (STADE MUNICIPAL)**
- **CLERMONT-FERRAND (STADE PHILIPPE MARCOMBES)**

SAMEDI 3 JUIN 2023

Présentation Générale

Cette épreuve se déroule sur 2 sites pour les 3 zones (Loire et volcans, Vallée du Rhône, Alpes). Les engagements peuvent être faits indifféremment sur l'un ou l'autre des 2 sites quelle que soit sa zone d'appartenance.

Ce championnat est ouvert aux catégories cadettes à Masters et regroupent les épreuves suivantes :

- 800m / 3000m (CAM-CAF-JUF) / 5000m (JUM-ESM-SEM-ESF-SEF) / 2000m Steeple (CAM-CAF-JUF) / 3000m Steeple (JUM-ESM-SEM-ESF-SEF)

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima :
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 31 mai 23h59)

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 31 mai 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.19
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

- Pas de condition de minima :
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 31 mai 23h59)

>> INTERCLUBS (CJES) <<

1^{ER} TOUR SAMEDI 6 MAI ET DIMANCHE 7 MAI 2023

2ND TOUR SAMEDI 20 MAI ET DIMANCHE 21 MAI 2023

Présentation Générale

3 formules de composition d'équipe sont proposées :

- Nationale (mixte avec 4 athlètes par épreuve 2F + 2M) -> finales Elite, N1A, N1B, N2A
- Nationale 3 (mixte avec 3 athlètes par épreuve 2F + 1M ou 2M + 1F)
- Régionale (mixte avec 2 athlètes par épreuve 1F + 1M)

Un 2nd Tour sera prévu le 20 et 21 Mai. Les finales suivantes seront proposées :

- Finale N2A à Bourg-en-Bresse – 8 meilleures équipes N2 (hors équipe 2) – Dimanche 21 Mai
- Finale N3 à Moirans – 10 meilleures équipes N3 – Samedi 20 Mai
- Finale Est à ? – Equipes N2, N3 et régionale souhaitant faire un 2nd Tour et n'étant pas qualifiés pour les finales N2A et N3.
- Finale Ouest à Firminy – Equipes N2, N3 et régionale souhaitant faire un 2nd Tour et n'étant pas qualifiés pour les finales N2A et N3.

Engagements

Les clubs s'engagent en début d'année sur la formule de leur choix et indiquent s'ils souhaitent le cas échéant participer à la finale régionale.

Chaque club peut engager plusieurs équipes sur une même formule ou des formules différentes

Les compositions prévisionnelles d'équipes sont faites par engagement en ligne sur le site de la ligue AURA.

- **Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 3 mai 23h59 – pour le 1^{er} tour)
- **Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 17 mai 23h59 – pour le 2nd tour)

Les modifications peuvent être effectuées sur place le jour de la compétition (cf : horaires)

Informations Complémentaires

- Les informations concernant les interclubs sont mises en ligne sur le site de la ligue et envoyées aux clubs
- Contact CSO pour cette compétition : Jacques LEONARD (voir e-mail en fin de livret).

Minima athlètes hommes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2023 – ATHLETES HOMMES (Eté)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
100m	11.70	11.60	11.30	11.30
200m	24.10	23.80	23.30	23.30
400m	54.10	53.60	52.70	52.70
800m	2.08.00	2.06.00	2.04.00	2.02.00
1500m	4.28.00	4.22.00	4.16.00	4.09.00
3000m	10.00.00	X	X	X
5000m	X	18.00.00	17.00.00	16.00.00
110m haies	16.70	17.10	16.80	16.80
400m haies	63.00	62.10	61.10	59.50
Steeple	7.40.00	12.00.00	11.00.00	11.00.00
Hauteur	1.75	1.78	1.84	1.84
Perche	3.50	3.60	3.90	4.00
Longueur	6.00	6.20	6.40	6.40
Triple-saut	12.00	12.10	12.40	12.40
Poids	11.00	10.60	11.00	11.50
Disque	32.50	32.50	31.50	34.50
Marteau	30.50	30.50	30.50	32.50
Javelot	35.50	37.50	43.50	44.50
Marche	Sans Minima	Sans Minima	29.00	29.00
Decathlon	4800pts	5000pts	5000pts	5000pts

Minima athlètes femmes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2023 – ATHLETES FEMMES (Eté)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
100m	13.30	13.20	13.10	13.10
200m	27.50	27.20	27.00	27.00
400m	64.60	64.10	63.10	63.10
800m	2.35.00	2.35.00	2.30.00	2.28.00
1500m	5.35.00	5.35.00	5.20.00	5.20.00
3000m	13.00.00	13.00.00	X	X
5000m	X	X	20.00.00	20.00.00
100m haies	17.10	17.60	17.30	17.30
400m haies	74.10	73.10	72.30	72.30
Steeple	8.35.00	8.35.00	12.30.00	12.30.00
Hauteur	1.46	1.46	1.49	1.49
Perche	2.40	2.40	2.50	2.50
Longueur	5.05	5.10	5.15	5.15
Triple-saut	10.00	10.00	10.10	10.10
Poids	9.00	8.30	8.90	8.90
Disque	26.00	26.50	27.00	27.00
Marteau	28.00	27.00	28.00	30.00
Javelot	25.50	26.50	27.50	28.50
Marche	Sans minima	Sans minima	32.00	32.00
Heptathlon	2650pts	2750pts	3000pts	3000pts

Minima athlètes hommes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA N-1 – ATHLETES HOMMES (Eté)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
100m	11.24	11.14	11.04	11.04
200m	23.04	22.74	22.44	22.44
400m	52.14	50.94	49.94	49.94
800m	2.02.14	1.57.14	1.55.14	1.55.14
1500m	4.15.14	4.09.14	4.03.14	3.56.14
3000m	9.20.00	X	X	X
5000m	X	17.00.00	16.00.00	15.00.00
110m haies	15.34	16.14	16.14	16.14
400m haies	59.44	60.24	58.14	58.14
Steeple	6.40.00	11.00.00	10.00.00	10.00.00
Hauteur	1.86	1.89	1.92	1.92
Perche	3.90	4.10	4.60	4.60
Longueur	6.50	6.55	6.85	6.85
Triple-saut	12.90	13.20	13.50	13.50
Poids	12.80	12.00	12.00	13.00
Disque	38.00	35.00	42.00	42.00
Marteau	41.00	40.00	41.00	41.00
Javelot	45.00	43.00	49.00	49.00
Marche	27.30	59.00	25.00 ou 1h50	25.00 ou 1h50
Décathlon	5400pts	5400pts	5400pts	5400pts

Minima athlètes femmes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA N-1 – ATHLETES FEMMES (Eté)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
100m	12.74	12.64	12.54	12.54
200m	26.14	25.94	25.84	25.84
400m	61.54	60.54	59.54	59.54
800m	2.22.14	2.20.14	2.19.14	2.19.14
1500m	5.04.14	5.01.14	4.58.14	4.50.14
3000m	11.00.00	11.00.00	X	X
5000m	X	X	19.00.00	19.00.00
100m haies	15.54	15.94	15.74	15.74
400m haies	69.54	67.54	65.54	65.54
Steeple	8.00.00	8.00.00	11.30.00	11.30.00
Hauteur	1.54	1.54	1.57	1.57
Perche	2.70	2.90	3.10	3.10
Longueur	5.40	5.45	5.55	5.55
Triple-saut	10.80	10.90	11.00	11.00
Poids	11.00	9.90	11.00	11.00
Disque	30.00	31.00	34.00	34.00
Marteau	36.00	35.00	38.00	38.00
Javelot	31.00	31.00	34.00	34.00
Marche	31.30	1h02'30	17.00 / 2h05	17.00 / 2h05
Heptathlon	3150pts	3200pts	3400pts	3400pts

Quotas de Jury/Club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.

L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site athletisme-aura.fr avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.

Qualification des jurys

Pour nos compétitions régionales, il est demandé aux clubs de contribuer au déroulement et à la régularité de celles-ci en présentant un nombre minimum de juges selon un quota défini en fonction du nombre de leurs participants.

Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.

Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation à condition que le club inscrive également un officiel qualifié dans le jury. (Niveau assistant et plus). Un jeune juge (catégorie U 14 ou U 16) ayant la qualification régionale ou fédérale pourra compter dans le quota club à la condition que le club inscrive également un officiel qualifié dans le jury. Ne pourra être pris en compte qu'un maximum de 2 jeunes juges (régional ou fédéral) par club et par compétition régionale

Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels. jousse michael@orange.fr

L'officiel logica devra veiller à ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation ou jeune juge dans le sous-domaine qualification de logica

Compétitions d'épreuves-combinées

- 1 à 2 athlètes >> 1 officiel
- de 3 à 4 athlètes >> 2 officiels
- de 5 à 6 athlètes >> 3 officiels
- de 7 à 8 athlètes >> 4 officiels
- 9 athlètes et plus >> 5 officiels

Compétitions de marche athlétique

- de 2 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 5 athlètes >> 2 officiels
- 6 athlètes et plus >> 3 officiels

Pré-Régionaux de Demi-Fond

Ne fournissent des officiels que les clubs sur la zone d'accueil

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- 8 athlètes et plus >> 2 officiels

Championnats Régionaux Individuels

- de 3 à 8 athlètes >> 1 officiel
- de 9 à 18 athlètes >> 2 officiels
- de 19 à 29 athlètes >> 3 officiels
- 30 athlètes et plus >> 4 officiels

Championnats de zone

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 à 16 athlètes >> 2 officiels
- de 17 à 27 athlètes >> 3 officiels
- de 28 à 40 athlètes >> 4 officiels
- 41 athlètes et plus >> 5 officiels

>> CONTACTS CSO <<

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Responsable Compétitions	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athlelara.com
BONARDI	Alain	CTS	06 76 06 66 93	alain-bonardi@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT Compétition	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athlelara.com
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
LEONARD	Jacques	Resp. Interclubs	06 84 14 39 85	j.leonard@wanadoo.fr
PENICHON	Patrick	Resp. Alpes	06 67 09 38 21	penichon.patrick2@orange.fr
LAFLEUR	Jean-Louis	Resp. Marche	06 71 84 50 86	famille.lafleur@orange.fr
BELLEVEGUE	Louis	Resp. Masters	06 74 05 97 97	lbellevegue@wanadoo.fr

>> INFORMATIONS CSO <<

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription qui sont toujours fixés au mercredi 23h59, ceux-ci permettent de réajuster les horaires de façon définitive pour mise en ligne le jeudi 14h00.
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury, ces derniers sont prévus d'officier sur la totalité de la journée concernée.
- La participation des masters est autorisée en toutes catégories avec les caractéristiques de leur engin de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la courside ou les zones prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Les installations sportives et annexes doivent être restituées propres à la fin de la compétition. Les juges doivent retirer les marques au sol, ramener le matériel utilisé (starting-block, planches d'appel, barres, toises, etc... En cas de bris ou de détérioration de matériel le signaler au juge-arbitre qui le mentionnera dans son rapport.

Chaque athlète, coach, juge et dirigeant doivent veiller à respecter les installations mise à disposition (tribunes, piste, ...) ne pas laisser de déchets, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...